

Portrait social de la Drôme

Focus de la PFoss n°20

Janvier 2018

Croissance démographique modérée dans la Drôme

Au 1^{er} janvier 2014, la Drôme compte 499 159 habitants et représente 6,4 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 0,66 % et cette croissance annuelle, en augmentation mais inférieure au taux régional, s'explique par des migrations favorables mais un excédent naturel qui reste modéré du fait du vieillissement de la population (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1). À l'horizon 2050, selon les dernières projections de l'Insee, le département aurait une croissance démographique supérieure à la moyenne régionale mais avec un vieillissement de la population plus prononcé (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	499 159	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 0,66 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Drôme, département de la région le plus concerné par la pauvreté

La moitié de la population de la Drôme vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 569 euros annuels (soit 1 631 euros mensuels) en 2014. La Drôme présente en Auvergne-Rhône-Alpes le revenu médian parmi les plus bas, inférieur aux moyennes de la région et de la France métropolitaine. De même, les ménages drômois plus modestes déclarent des revenus disponibles faibles. Le revenu des 25 % des habitants les plus pauvres est inférieur à la moyenne régionale : 14 457 euros annuels (soit 1 205 euros mensuels). En 2014, 15,5 % des Drômois vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant celui de la région le plus touché par la pauvreté.¹

	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 569	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	14 457	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	15,5 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

Des bénéficiaires de l'ASS inégalement répartis sur le département

Au 31 décembre 2015, la Drôme compte 49 442 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 7,9 % des DFEM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes, taux en lien avec le poids démographique du département dans la région.

La Drôme compte 3 872 allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). L'ASS est perçue par 7,8 % des DEFM drômois, taux supérieur à celui de la région (7,1 %).

	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	49 442	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	65,0 %	63,8 %
DEFM A en 2015	32 132	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

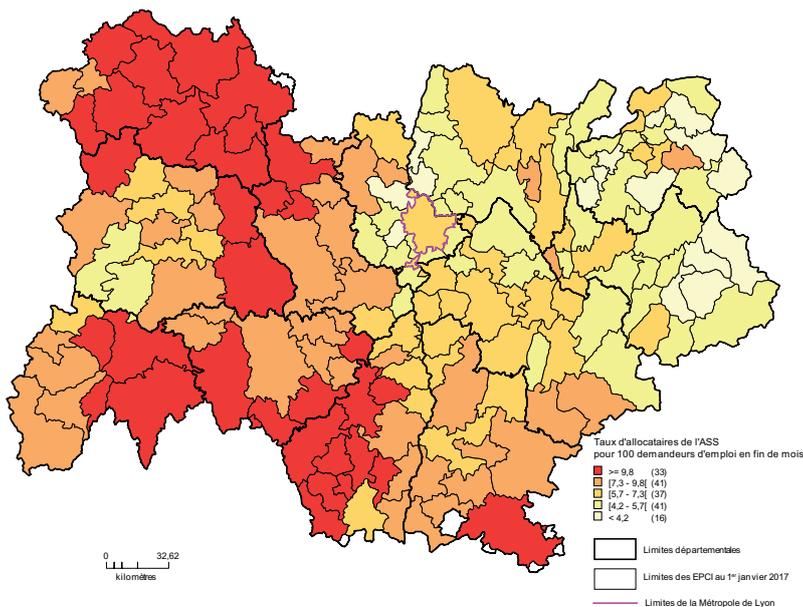
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

Dans la Drôme, les communautés de communes des Baronnies en Drôme Provençale puis du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme et de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (partie rhônalpine) ont les taux d'allocataires de l'ASS les plus élevés du département, reflétant des territoires fortement touchés par le chômage, notamment le chômage de longue durée.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Population nombreuse vivant dans un foyer allocataire à bas revenus

La Drôme, département le plus touché par la présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus

Dans la Drôme, en 2015, 80 974 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 16,2 % de la population du département, niveau supérieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). La Drôme est le département où ce taux est le plus élevé, révélant un territoire marqué par la pauvreté.

La précarité est présente dans les agglomérations et leurs périphéries (Valence-Romans et Montélimar) qui concentrent l'habitat social et un fort taux de chômage. Mais c'est en milieu rural que sont observés les taux les plus élevés, dans le sud et l'est du département, notamment les communautés de communes du Diois, du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme et des Baronnies en Drôme Provençale. L'Enclave des Papes Pays de Grignan (partie rhônalpine) et Arche agglomération sont moins touchées avec une part de leur population résidant dans un foyer allocataire à bas revenus inférieure à la moyenne régionale.

26 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 21 177 allocataires de prestations sociales de la Drôme ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

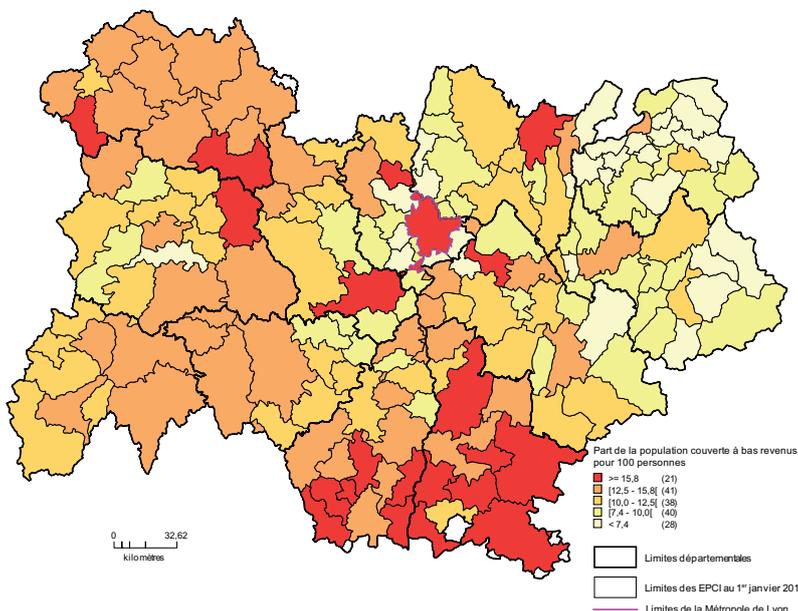
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

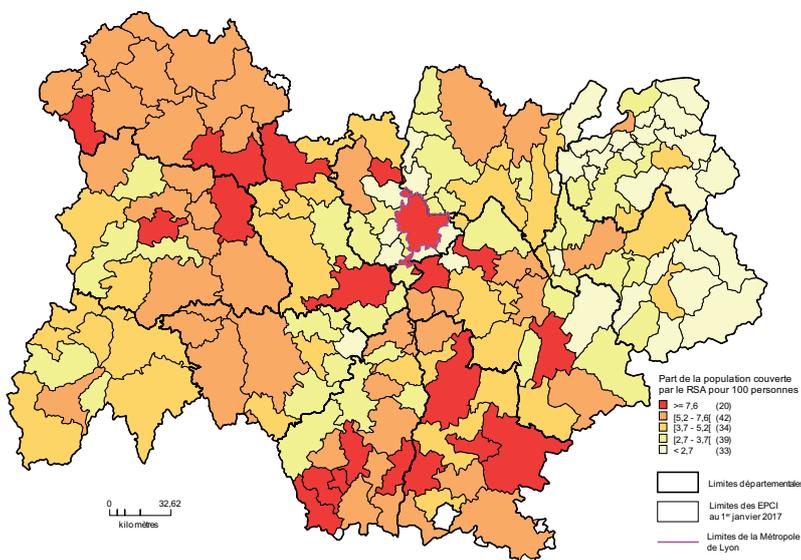
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Drôme, troisième département de la région le plus concerné par le RSA

En 2015, dans la Drôme, 36 995 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 7,4 % de la population du département. Cette part est supérieure à la moyenne régionale (6,2 %) mais reste inférieure à ce qui est observé pour la France métropolitaine (7,8 %). Le RSA socle (minimum social) représente un indicateur de grande précarité. Dans la Drôme, plus de sept personnes sur dix couvertes par le RSA le sont au titre du RSA socle.

La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles en leur apportant un complément de ressources. La Drôme, avec la Métropole de Lyon, présente la part de population vivant dans un foyer allocataire du RSA activité la plus élevée de la région (2,4 % contre 1,9 %) et supérieure au taux national (2,3 %). Ce résultat révèle des situations de pauvreté au travail et s'explique notamment par la présence importante dans ce département de travailleurs saisonniers des secteurs touristique et agricole.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

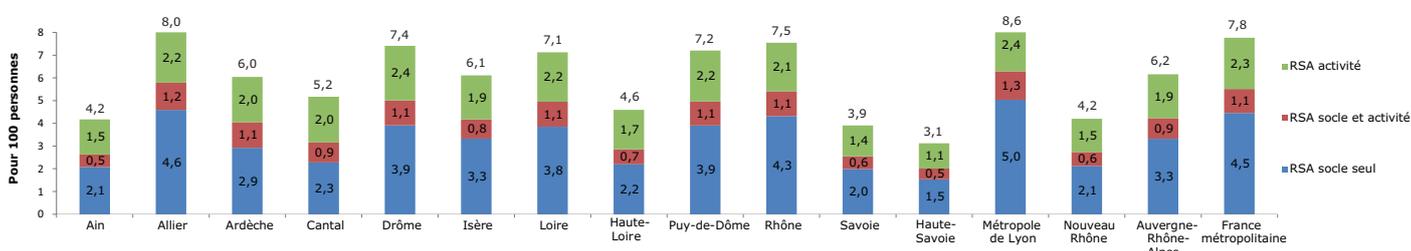


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

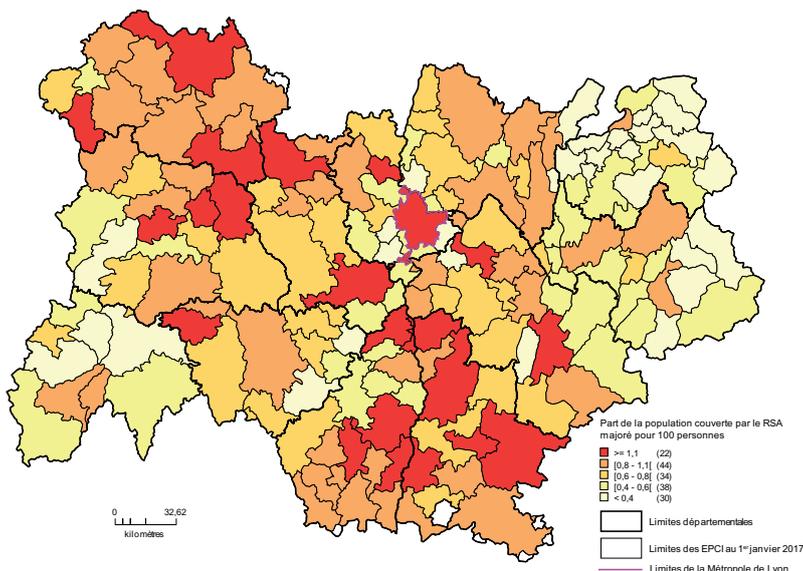


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 5 605 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans la Drôme, soit 1,1 % de la population. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail, sont, en général, concentrés dans les agglomérations : Montélimar et Valence-Romans. Ces allocataires se trouvent aussi dans les communautés de commune plus rurales à l'est du département : le Diois et Crestois et Pays de Saillant Coeur de Drôme.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



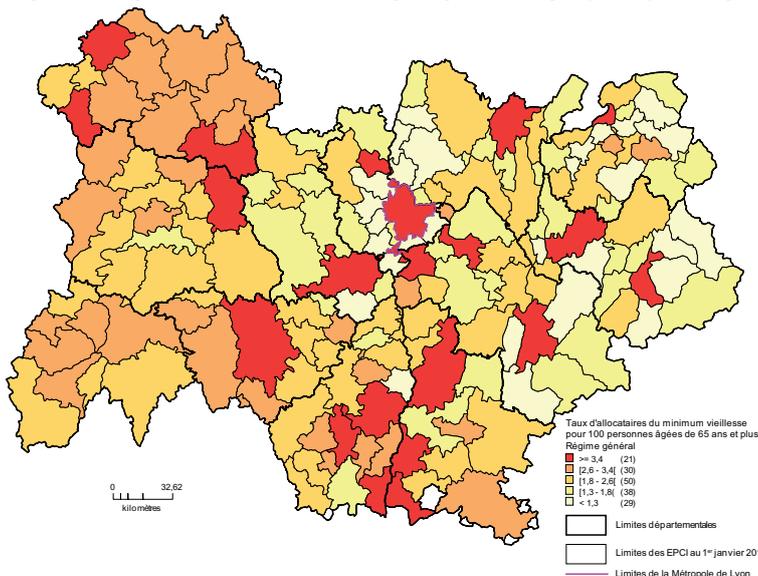
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

3,1 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans la Drôme, au 31 décembre 2015, 3 126 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée marquée par une fragilité financière représente 3,1 % de la population départementale des 65 ans et plus, 4^{ème} taux le plus élevé de la région (après la Métropole de Lyon, le Rhône et l'Allier). Ce taux peut être sous-estimé dans la mesure où les données portent uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluant la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes- Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org